

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le 17/12/2025
ID : 074-217400787-20251212-DEL_2025_48-DE



Délibération n° 2025-48

Conseillers municipaux En exercice : 9 Quorum : 5	le douze décembre deux-mil vingt-cinq à dix-neuf heures, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire.	
	Date de convocation : 04/12/2025	Date d'affichage : 10 octobre 2023
Présents : 7	<u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Anne-Olivia CAVALLARI, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Serge PASSERAT.	
Pouvoir(s) : 1	<u>Absent(s)</u> : Christine DOCHE, Loïc TARDY.	
<u>Scrutin Ordinaire</u>	<u>Procuration(s)</u> : Christine DOCHE donne pouvoir à Christian VERMELLE.	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET	

Salle communale

Mise à disposition gracieuse – Elections municipales

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,
CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition des salles municipales en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE que durant la période préélectorale et électorale des élections municipales, les candidats ou listes déclarés pourront disposer gratuitement et sans limitation de fréquence de la mise à disposition d'une salle municipale. Les mises à disposition consenties se feront dans le respect du règlement intérieur de chaque salle communale.

PRECISE que cette mise à disposition ne pourra être accordée que si elle est compatible avec les nécessités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET



Le Maire,
Christian VERMELLE